

Le Dix huitiesme Jour du Mois de fevrier Mil six
Cens quatre Vingt six auec Nuy au Bourg du
Montee au Viconte de la Marche Eglise
Egardeman Le Noye Royal souffigne le
En presence Desleuesmes Des Hommes de l'Isle
presantz La Personne Leonard faye fil a femme
au he Leonard faye Monsieur Natus Du Bourg du Compteyn
En Limousin Residant Esffors Vry long temps de la Ville
de Lion au Bourg Chamier Dignitaire En Ce pais lequel
Voulut reman a Vaudre Cede quitta Nuy de l'Isle regar
de presantes Vaud Cede quitta Nuy de l'Isle regar
transporte a son frere Marcheyn fil a Nuyel Marchand
salutand Du Bourg du Compteyn Vry Limousin presen
thepu l'au r'aupt au p'ouy de l'Isle fays hors l'Isle
quelconq's fays En a Vaudre Le d'faye au fr Marcheyn
Une Cene meyor et Nuyes de grange et Estable t'au
Ensemble et En Limousin appelle La marzay et bastman
de l'Isle Leonard faye plus a Vaudre Une cheneure
et Vry Limousin faye appelle Du Mesme Nom En Limousin
tenant son fronton d'Une faye et d'Une bastman
En l'Isle bastman et cheneure et Vry Limousin Com fronton
d'Une faye d'Une faye au grand Chemin d'au he au p
de p'ouy faye d'au he au bastman d'au he Leonard faye
de Charles et d'au he au p de francoy le Noye le trou
ces et fite dans le d'bourg et t'au he du Compteyn
du Bourg du Compteyn et Limousin fondalite de Nuyes
les doyens et anomes ou Vicars du Cheue de l'Isle
Episcop de Limousin a ala charge par les d'p'ouy
de p'ouy a la Nuy Une faye d'au he d'au he d'au he
pour r'auy de l'Isle et fays Vaudre et d'au he d'au he
du d'faye et d'au he d'au he d'au he d'au he
fou d'au he d'au he d'au he d'au he d'au he

Infirmitas & morbus illi, mar. 27. 16
Necnon & morbus illi, mar. 27. 16

Compt. a Galline de D. d'Anvers
vingt trois. fens. 1734

yajant 3rd Remoye Remoye
Pim... A Gentleman

By rule and order
of the court

Page 2

Novo
royal
chapel

St. Vincent
Defence
apex, mid
by La mare



Cinquiesme Jour Du Mois -

Nel sp fine haute juil
 au bonjour De Moutt au Mont

Etude sur le Duham de Hore
sur le Duham de Hore

Royal Warrant. They pretend Dr. T. means has
 Honoured & the presence of Dr. T. some Leonard says he
 to the Dr. T. House

Monsieur le Comte de Saxe

De la Compagnie de la Locomotive Reputée de la Compagnie de la
Grande Vallée de la Compagnie de la Compagnie de la Compagnie de la

Je fais Lequel Volontiers comme un devoir
de la Nation a constitué son Souverain

Doubtless actions a Constitutional Reform
Constitution - Mr. James Macpherson & a Member

Moreland & and Lord Powys De Courcy
and Thimlan ranylan

present situation and
 for the purpose of general & special promotion

pour par lui la plus forme Representative et la Justice
de tout le monde et de tous autres lieux Relatours par

De Compegnie en tous au reg. d'Arg.
apet d'elle pour en l'yon pour faire en la ville
t. 2. par prenant la

Justice Du Groupement action a tout par pronant
6" Donc le Leonard Sage tout jeune

Lauffon Duitfene Louard
au 1^{er} d'octobre 1892

Cette fondation a pour destination

Les Dons Neables jumeables pour l'année
1791 et le 1792 pour les années ordonnées

successions ou de 1900 pas au
dépense ^{de} souffrance de la fortune d'un Leonard Fayl-
Compte de la Valeur

Const. t. 1. leur faire rendre compte de la
deux de ces hommes dégradations & autres incantations

quelques jeunes hommes qui
 que l'un ne pourroit enlever que l'autre
 et l'autre ne pourroit enlever que l'un

de l'apostrophe a leur faire rap-
Ce qu'il en ou prif d'inter- ou l'andue faire l'andue

1890

Le dit partage telle option qu'il a signifié bon estre
 en fait de dire faire grand Negoce hauter courtoisie
 toutes quantes et hautes proues a ses et son
 apeller constitues ou substitues tel autre procu-
 reur ou juges qu'il a signifié bon estre acquiesce et faire
 tout ainsi bien mesme que le dit fait Constituer
 et soit presentement au dit fait d'aguer. A promettre
 et ratifier comme il fait des aguer son tout
 que le dit procu-
 reur substitue faire dans les us
 faire les garanties a judicium et selonc ce qu'il
 trouuera bon pour agreable par lui le
 fait fait procu-
 reur ou pourvis a tout des frais des penes
 et des marches huissiers et qu'il en viendra ce faire
 dans toutes les dites pour suites et recherches avec promesse
 fait de lui Ramener et payer a la premiere demande
 tout ce que le pro-
 cureur aura fait et fourni dans les
 dites recherches et pour suites sur le tout il lui sera
 cum sur sa femme le Declaration et Memoire
 Procureur le dit pro-
 Constitue d'ac-
 corder Recu
 presentement du fait la somme de dix livres
 pour parvenir au commandement des dites pour suites
 et par mesme les dits Leonard fait de Jean
 Morehen sur le doute que dans le dit partage
 des dits dits Jean Leonard fait sur la dite femme
 Lepelant la maison Masnes de grange et stable avec
 cheneume et by lozin de jardin appelle d'iceux Leonard
 fait etue dans le boug du campign et dans par le
 fait au Morehen par Contar par Morehen le
 dit fait ~~Leonard~~ Morehen femme d'iceux
 au bureau de Vallure le Vingt hies d'iceux par le

